RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

aract
agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail
Hauts-de-France

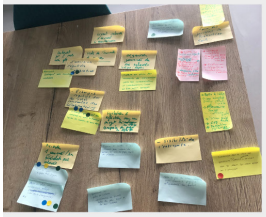

Synthèse du Programme d'activités 2025

Financé par l'Union européenne

Région Hauts-de-France

Nos missions

> **Améliorer les conditions de travail** en plaçant le travail au cœur de la performance des organisations.
> **Répondre au besoins les TPE-PME en construisant des démarches sur-mesure**, construites avec les acteurs du dialogue social.
> **Expérimenter et capitaliser des solutions** innovantes, transférables à d'autres structures ou territoires.
> **Agir pour l'inclusion** (notamment des populations jeune, apprenti.e/alternant.e, senior, ou encore les populations LGBTQIA+,...) **et la santé au travail**,
> **Accompagner les TPE-PME** en tenant compte des mutations économiques, numériques, écologiques et sociales.

Nos modalités d'action

- **Expérimentation territoriale** : interventions concrètes au sein d'organisations diverses, en lien avec les réalités locales.
- **Capitalisation des pratiques** : production de livrables (guides, outils, formations)
- **Transfert de compétences** : formations, sensibilisations et accompagnement des acteurs relais (OPCO, SPST, consultants...).
- **Mobilisation des partenaires** : co-construction de projets avec les institutions,partenaires de l'emploi et de la formation (APEC, Transitions Pro,...) partenaires sociaux et financeurs (État, Région).
- **Financement de projets** par le biais du Fonds d'Aide pour l'Amélioration des Conditions de Travail (**FACT**): plusieurs appels d'offre nationaux sortent en 2025 : santé des femmes, AFEST, transition écologique dans les industries de la plasturgie, de la métallurgie et du textile.

Notre politique de partenariat

Qu'ils soient mis en œuvre pour innover, diffuser plus largement les productions de l'Aract ou encore agir en complémentarité avec d'autres acteurs du champ de la prévention, de l'emploi et de la formation... les partenariats sont un levier d'action important de l'Anact et son réseau.

PARTENARIATS EN MATIÈRE D'EXPÉRIMENTATION

Pour quoi faire ?
Il s'agit de nouer des partenariats pour identifier des thèmes d'expérimentation, construire des projets-pilotes et renouveler les approches d'amélioration des conditions de travail.

PARTENARIATS EN MATIÈRE DE RECHERCHE-ACTION

Pour quoi faire ?
Il s'agit de faciliter les passerelles entre les savoirs et de renforcer par des apports croisés la capacité d'innovation du réseau Anact-Aract.

PARTENARIATS SECTORIELS

Pour quoi faire ?
Il s'agit de s'appuyer sur des acteurs sectoriels (OPCA/OPCO, organisations professionnelles, branches...) pour diffuser les outils et méthodes du réseau Anact-Aract mais aussi pour produire des ressources adaptées aux besoins spécifiques de secteurs exposés à des problèmes de qualité de l'emploi et de conditions de travail.

PARTENARIATS EN MATIÈRE DE DIFFUSION DE MÉTHODES

Pour quoi faire ?
Il s'agit de diffuser l'offre de services de l'Anact par l'intermédiaire des organismes accompagnant les TPE-PME auprès de leurs membres, adhérents ou clients ; il s'agit également d'adapter les contenus des offres à leurs contextes singuliers.

Les axes de la programmation 2025

*Les partenaires sociaux régionaux, au sein du **comité paritaire régional**, sont étroitement associés à la définition des orientations de l'Aract en lien avec les priorités nationales ainsi qu'au développement de projets territoriaux.*

De façon transversale et intégrée aux actions, les enjeux d'égalité, de mixité sont travaillés à l'intérieur des projets.

1 Travail et performance QVCT

L'Aract promeut des démarches QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail) pour faire du travail un levier d'attractivité, de santé et de performance durable. Elle agit auprès des structures régionales avec des outils éprouvés et une approche concertée.

Zoom sur 1 action phare

Déploiement du Référentiel QVCT dans les entreprises
En 2025, l'Aract Hauts-de-France s'appuie sur le nouveau référentiel QVCT pour diffuser une vision partagée et opérationnelle de la qualité de vie au travail. Ce référentiel, conçu au niveau national, propose une approche accessible en trois dimensions : ambitions communes, principes méthodologiques et sujets de travail.
L'objectif ? Permettre à chaque acteur de l'entreprise – direction, managers, salariés – de s'emparer de la QVCT comme levier de santé et de performance. L'Aract accompagne des structures variées (PME, ESS, collectivités…) dans des démarches participatives où le dialogue sur le travail est central.
Une offre de formations (inter et intra) renforce les compétences des acteurs : pilotage d'une démarche QVCT, animation d'espaces de discussion, régulation de la charge de travail… L'Aract développe des outils ludo-pédagogiques innovants (serious games, escape games) pour faciliter l'appropriation de ces démarches.

2 Santé au travail, emploi, compétences

L'Aract agit pour prévenir durablement les risques professionnels, en ciblant des publics spécifiques (seniors, aidants, apprentis…) et des thématiques transversales (RPS, usure professionnelle). Elle promeut une prévention primaire structurante, ancrée dans le dialogue professionnel et social.

Zoom sur 1 action phare

Inclusion des salarié·es aidant·es – santé et maintien dans l'emploi
Avec l'Institut Pasteur de Lille, l'Aract développe une action inédite sur les salarié·es aidant·es, confrontés à un double rôle (professionnel et familial). L'objectif est d'identifier les impacts de l'aidance sur la santé mentale et l'organisation du travail, et de proposer des solutions concrètes.
Le projet inclut des entretiens qualitatifs, une analyse des effets de l'aidance, la co-construction de supports d'information, et la mobilisation de partenaires institutionnels. L'approche est inclusive et vise à favoriser l'identification des aidants, leur reconnaissance, et l'adaptation des pratiques managériales.
Une offre de service complète sera proposée fin 2025, intégrant formations, outils et supports de communication, afin d'aider les entreprises à mieux intégrer cette réalité sociale dans leur politique RH.

3 Dialogue social et qualité des relations sociales

L'Aract renforce les pratiques de dialogue social pour favoriser la qualité des relations de travail. Elle accompagne les entreprises, branches et territoires dans l'élaboration de projets partagés, en misant sur la confiance, la discussion et la coresponsabilité des acteurs.

Zoom sur 1 action phare

AReso – Animation du réseau des acteurs du dialogue social territorial
AReso est un projet structurant visant à créer des ponts entre les entreprises, les partenaires sociaux, les institutions et les territoires. Il repose sur une conviction : la qualité du dialogue social ne dépend pas seulement des structures internes aux entreprises, mais aussi de leur environnement territorial.
Le projet AReso développe des coopérations à l'échelle locale pour répondre à des enjeux spécifiques : emploi, QVCT, transitions, attractivité. Il s'agit d'animer des communautés territoriales d'acteurs autour de démarches concertées, nourries par des diagnostics partagés et des expérimentations locales.
En 2025, AReso interviendra notamment dans les territoires prioritaires pour :
- Identifier les besoins émergents via des diagnostics partagés.
- Mobiliser les acteurs dans des groupes de travail thématiques.
- Expérimenter des actions collectives interentreprises (ateliers QVCT, parcours inclusion…).
- Capitaliser les résultats pour les essaimer sur d'autres territoires.

Le projet s'appuie sur une ingénierie spécifique : animation, facilitation, production de livrables et retours d'expérience. Il contribue à territorialiser les politiques de prévention et d'inclusion en s'appuyant sur la force du paritarisme et de l'expérimentation collective.

4 Innovations sociales et mutations

Ce dernier axe explore les transitions à l'œuvre dans le monde du travail (écologique, numérique, prospective) et conçoit des réponses innovantes. L'objectif : anticiper les transformations et renforcer la capacité d'adaptation des entreprises et des collectifs.

Zoom sur 1 action phare

Prospective et travail futur – penser demain dès aujourd'hui
Face aux mutations rapides du monde du travail (numérisation, IA, décarbonation…), l'Aract développe une démarche prospective pour outiller les entreprises et les acteurs du territoire à anticiper ces transformations et à les intégrer dans une stratégie sociale concertée.
L'approche repose sur trois leviers :
1. Repérage des signaux faibles (via des ateliers, des veilles, des diagnostics sectoriels).
2. Co-construction de scénarios avec les entreprises, les territoires et les partenaires sociaux.
3. Expérimentations prospectives : tests d'organisation, nouveaux espaces de discussion, adaptation des compétences.
En 2025, des actions seront menées dans les filières de l'économie circulaire, du numérique et de l'alimentation durable. L'Aract propose des formats innovants : ateliers immersifs, hackathons RH, fresques du travail futur… **L'enjeu** : rendre le changement désirable et accessible, tout en renforçant les capacités d'action collective.

Zoom sur 1 action phare

Transition écologique et conditions de travail
La transition écologique impacte fortement les organisations : réorganisation des activités, nouveaux métiers, adaptation des postes, évolution des compétences… L'Aract accompagne les entreprises à intégrer cette transformation dans leur stratégie de développement durable tout en préservant la santé au travail.
En 2025, plusieurs actions seront mises en œuvre :
• Sensibilisation des dirigeants aux impacts croisés écologie/travail.
• Diagnostics partagés sur les effets des changements environnementaux (nouveaux produits, mobilités, déchets…).
• Appui à la reconception des postes de travail avec une double entrée : soutenabilité écologique et qualité du travail.
• Animation d'ateliers interentreprises pour croiser les retours d'expérience et mutualiser les solutions.
Un accent particulier est mis sur les métiers exposés à l'extérieur (BTP, agriculture, transport…) avec des enjeux de santé liés au réchauffement climatique. L'objectif est d'outiller les entreprises à anticiper les risques (chaleur, polluants…) et à repenser leur organisation du travail.
Cette approche est co-construite avec les branches professionnelles, les OPCO, les services de prévention, les associations environnementales et les collectivités.

Zoom sur 1 action phare

IA et Conditions de Travail : Suivi du dispositif Fact
Face à l'essor rapide de l'intelligence artificielle (IA) dans les organisations, l'Aract Hauts-de-France a lancé une action structurante visant à objectiver ses effets sur le travail et à outiller les acteurs pour une intégration maîtrisée et soutenable. Cette initiative s'inscrit dans le dispositif FACT IA & Numérique, soutenant dix projets pilotes portés par une diversité d'acteurs : structures du spectacle vivant, de la formation, du travail social, et même des organisations syndicales.
Objectif central : dépasser les discours technocentrés pour analyser les effets concrets de l'IA sur les conditions de travail et proposer des leviers d'accompagnement adaptés aux réalités de terrain.
Trois volets complémentaires structurent cette action :
1. Suivi & Capitalisation des expérimentations
2. Sensibilisation et acculturation des acteurs
3. Communication et valorisation

Nous contacter

Siège social de Lille
197, rue Nationale
59000 LILLE
Tél : 03.28.38.03.50

Etablissement d'Amiens
11, rue de Noyon
80000 AMIENS
Tél : 03.22.91.45.10

anact.fr/hauts-de-france

CONTACT
hautsdefrance.aract@anact.fr